



DEPARTEMENT DE L'OISE  
Arrondissement de BEAUVAIS  
CANTON DE CHAUMONT EN VEXIN  
[mairie.loconville@orange.fr](mailto:mairie.loconville@orange.fr)

**COMMUNE DE LOCONVILLE**  
60240

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **05 Juillet 2024**

Convocation : 01/07/2024

Membres en exercice : 9

Membres présents : 7

Membres absents : 2

Affichage : 01/07/2024

**L'an deux mil vingt-quatre, le cinq juillet à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LOCONVILLE, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle communale, sous la Présidence de M. Serge STEINMAYER, Maire.**

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

MM. Serge STEINMAYER, Maire, Philippe GAUTIER, Rémy RICHARD Adjoints au maire, MM. Franck LEVEAU, Olivier CASSEGRAIN, Mathias LAURE et Xavier SAMAIN conseillers.

**Absents excusés :** Isabelle MIFKOVIC,

Charles GAUTIER qui avait donné pouvoir à S. STEINMAYER,  
Le conseil a choisi pour secrétaire Franck LEVEAU.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Serge STEINMAYER, Maire, qui constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion
- Emprunt : Financement des travaux de restauration de l'Eglise Saint-Lucien
- Décision Modificative Budget

Approbation du Procès-Verbal de la dernière réunion : à l'unanimité des membres présents lors de cette dernière,

**Emprunt : Financement des travaux de restauration de l'Eglise Saint-Lucien (28/2024)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune envisage d'effectuer les investissements suivants :

- **Restauration de l'Eglise Saint Lucien**  
dont le montant total TTC s'élève à 611 665 €

**Le plan de financement retenu est le suivant :**

- ressources propres	=	261665	€
- subventions	=	180000	€

**Emprunts envisagés :**

- à moyen terme	=	170 000	€
-----------------	---	---------	---

Après en avoir délibéré, la Commune de LOCONVILLE,  
**DÉCIDE** de solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie pour le financement de l'opération citée précédemment, un prêt aux caractéristiques suivantes :

**PRET MOYEN TERME TAUX FIXE**

**Montant** 170 000 €  
**Durée** 10 ANS  
**Taux** fixe de 3.62 %  
**Périodicité d'amortissement** : annuelle  
**Frais de dossier** : 340 €

- PREND l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt,

-PREND l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ce prêt.

- Confère toutes délégations utiles au Maire, Serge STEINMAYER pour la réalisation de l'emprunt, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

**DECISION MODIFICATIVE n°1 (29/2024)**

Le maire présente la nécessité de procéder à une décision modificative afin d'intégrer l'emprunt voté précédemment, en recette au chapitre 16. Pour équilibrer le budget et faire face aux dépenses d'investissement notamment dans le cadre de la restauration de l'Eglise, il propose d'inscrire en dépenses au chapitre 21 la même somme soit :

INVESTISSEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 21318 : Autres bâtiments publics		170000€
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>+170000€</b>
R 1641 : Emprunts en euros		170000€
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>+170000€</b>

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **ADOpte** la Décision Modificative N°1

La séance est levée à 20h30.

FAIT ET DELIBERE A LOCONVILLE LE 05/07/2024.

Le Secrétaire,  
Franck LEVEAU

Le Maire,  
Serge STEINMAYER.

